

JULIE PAROD EST NOMMÉE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DE L'AACC

Paris, le 22 février 2022 | **Julie Parod, Directrice Associée d'ici Barbès, succède à Julien Duizabo et prend la Présidence de la commission Développement de l'AACC.**

La commission Développement rassemble les Directeurs du Développement - New Business des agences membres de l'AACC. Elle a pour objectif de faciliter les échanges entre pairs, d'appréhender les problématiques métiers et de partager des sujets du quotidien, notamment les compétitions d'agences, sujet essentiel pour la valeur de nos métiers, porté lors des États Généraux de la Communication.

Julie Parod souligne « *Le Développement est souvent la partie immergée de l'iceberg de la dynamique des agences. Et pourtant, il en est un moteur essentiel. Ce moteur représente un investissement, une énergie, une coordination et une "mise en musique" des talents et des expertises. Nous devons valoriser à sa juste valeur tout ce travail. Deux axes majoritaires ont été définis par la commission : la relation agence-annonceur et notamment les conditions de compétitions qui doivent être responsables et respectueuses de ceux qui y participent. Et également, le sujet de l'attractivité, avec une mise en lumière de ce métier si spécifique en agence et pourtant peu connu, notamment des jeunes talents* ».



©Deborah LECA

Diplômée de Sciences Po Grenoble et du Celsa, Julie a débuté sa carrière chez Publicis Consultants puis a travaillé chez Harrison & Wolf. Des expériences où elle a toujours été très active sur les compétitions. En 2015, elle passe le cap et rejoint ici Barbès comme Directrice du Développement. Elle devient Directrice associée de l'agence en 2018, au moment où celle-ci quitte le groupe TBWA.

Contact presse : Loraine Roncin | lroncin@aacc.fr | 01 47 42 27 26

À propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, RSE. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr